



Ezanville, le 21 mars 2024

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal se réunira en Mairie le :

Le Jeudi 28 mars 2024 à 20h30

La séance sera retransmise en direct sur la page facebook de la ville :

<https://www.facebook.com/villedezanville95460>

ORDRE DU JOUR

Dossiers complémentaires du Conseil municipal du 28 mars 2024

Election du secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2024.

URBANISME

7 - Autorisation de principe portant sur la cession amiable, à la ville, des voies, équipements et espaces communs appartenant à la SNC EZANVILLE LES OUCHES et desservant l'ensemble immobilier NEXITY LES OUCHES

8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de prescrire la modification simplifiée N°3 du Plan Local d'urbanisme et de fixer les modalités de mise à disposition du public.

RESSOURCES HUMAINES

9 - Modification du tableau des effectifs

POLE CULTUREL

10 - Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre d'aide aux projets de développement au sein de la bibliothèque

11 - Mise en place d'un règlement pour le Salon de Peinture d'Ézanville

12 - Révision des tarifs de location des salles municipales

POLE EDUCATION

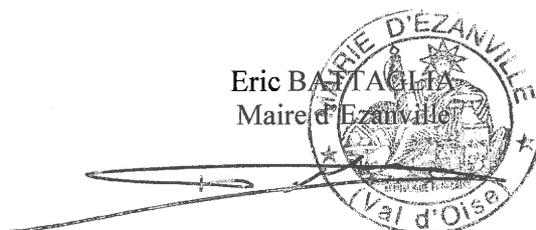
13 - Avenant à la Convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnases communaux ou intercommunaux

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Eric BASTIEN
Maire d'Ézanville



- ✓ Pour le respect des règles sanitaires, en raison de l'épidémie de la Covid-19
- Le port d'un masque ou d'une visière est recommandé pour les personnes fragiles